



PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'avenant N°2 à la concession de plages naturelles sur la commune de GRUISSAN sollicitée par la Mairie de GRUISSAN.

Par arrêté du 13 mars 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du lundi 08 avril 2019 au mardi 07 mai 2019 inclus.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Aude se prononce sur la demande d'avenant de la concession par arrêté (autorisation ou refus).

Le commissaire enquêteur est Monsieur Francis ALCACER SORLI, commandant de police en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

– sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr> rubrique [Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Les plages / Domaine maritime](#)

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-concession-gruissan@aude.gouv.fr. Ces observations seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné et consultables par le public ;

– sur support papier, à la mairie de GRUISSAN, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

– gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de GRUISSAN, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier comprend notamment :

- Le rapport de présentation
- Le dossier de demande d'avenant à la concession
- Le projet d'avenant à la concession
- Les avis des services : du Ministère des Armées (CECMED) ; de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au littoral de l'Aude et des Pyrénées Orientales ; de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de GRUISSAN – Hôtel de Ville Boulevard Victor Hugo – 11430 GRUISSAN – à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie, aux jours et heures à la mairie de GRUISSAN :

- **le lundi 8 avril 2019 de 14 heures à 17 heures,**
- **le vendredi 26 avril 2019 de 14 heures à 17 heures,**
- **le mardi 7 mai 2019 de 09 heures à 12 heures.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- à la mairie de GRUISSAN
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr> rubrique [Accueil > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\) > Les plages / Domaine maritime > rapport et conclusions du commissaire enquêteur.](#)

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : Monsieur Joan Manuel BACO – directeur général des services mairie de Gruissan, personne responsable du projet – Hôtel de Ville Boulevard Victor Hugo – 11430 GRUISSAN – téléphone : 04.68.49.08.88 – @ : contact@ville-gruissan.fr, ainsi que toutes les informations techniques relatives au projet.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de l'environnement et de
l'aménagement du territoire,



Sylvie ESPUGNA